

## PREFECTURE

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant :  
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE  
PROJET DE PARC EOLIEN DE « LA CROIX DE BOR » SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTS DE RANDON,  
PAR LA SOCIÉTÉ SAS ENERGIE DE LA CROIX DE BOR

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-BCPPAT-2024-102 - 003** du **11 mai** 2024 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la SAS Energie de la CROIX DE BOR, dont le siège social est 16 rue des Vergers 34130 Mudaison, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **mardi 28 mai 2024 au vendredi 28 juin 2024 inclus à 17 heures**, à la mairie de Monts de Randon.

Le dossier de demande d'autorisation du parc éolien de la Croix de Bor comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Monts de Randon, La Panouse, Saint Sauveur de Ginestoux, Arzenc de Randon, Saint Denis en Margeride, Les Laubies, Saint Paul le Froid et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera aussi mis en ligne sur registre dématérialisé dans les mêmes délais que ci-dessus à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5351>

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de la Société SAS ENERGIE DE LA CROIX DE BOR, Tel. : 06-89-72-30-83, mel : fabien.viard@edf-re.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Jean-Pierre BARRERE, commissaire-enquêteur, siégera en personne à la mairie de Monts de Randon afin d'y recevoir les déclarations et observations des personnes aux dates et heures suivantes :

- mardi 28 mai 2024, de 09h00 à 12h00,
- jeudi 06 juin 2024, de 09h00 à 12h00,
- lundi 17 juin 2024, de 09h00 à 12h00,
- vendredi 28 juin 2024, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Monts de Randon, à l'attention de M. Jean-Pierre BARRERE, commissaire enquêteur – enquête publique « Parc éolien de la Croix de Bor » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Monts de Randon aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant au commissaire enquêteur par message électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5351@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5351@registre-dematerialise.fr)

Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5351>

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Laure TROTIN